

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

COMMUNE DE LESCURE

PLAN LOCAL D'URBANISME
MODIFICATION N°1

APPROBATION

REGLEMENT GRAPHIQUE – 1/10000 ET 1/2500

Pièce n°5.6

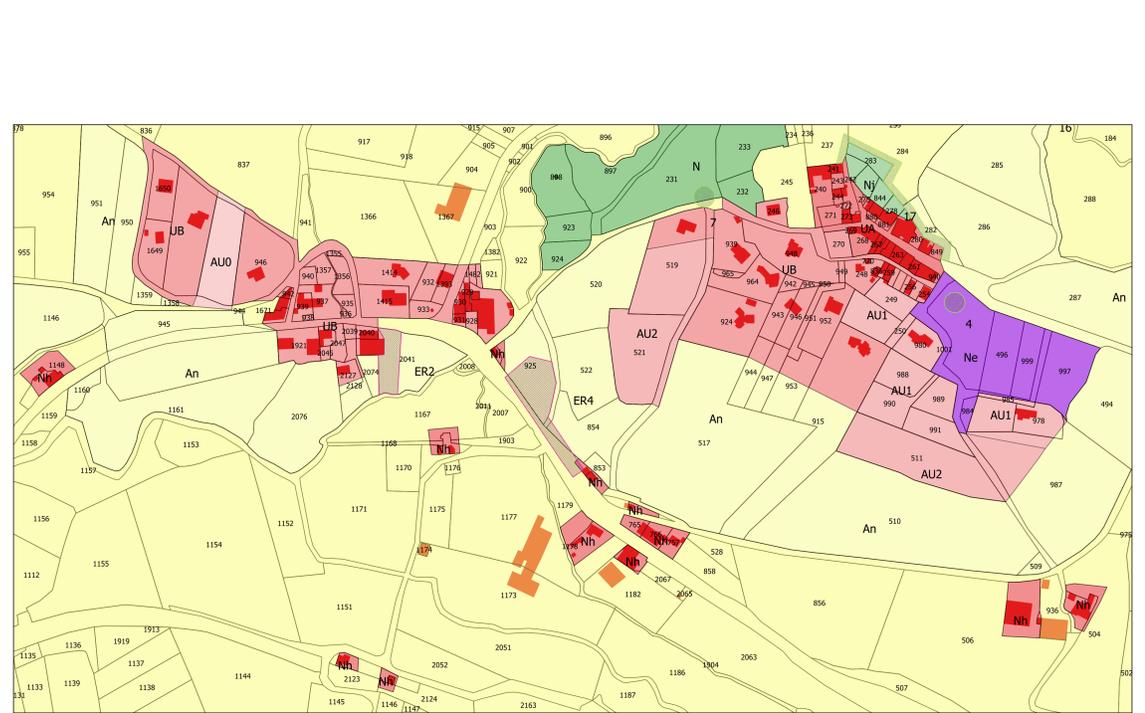
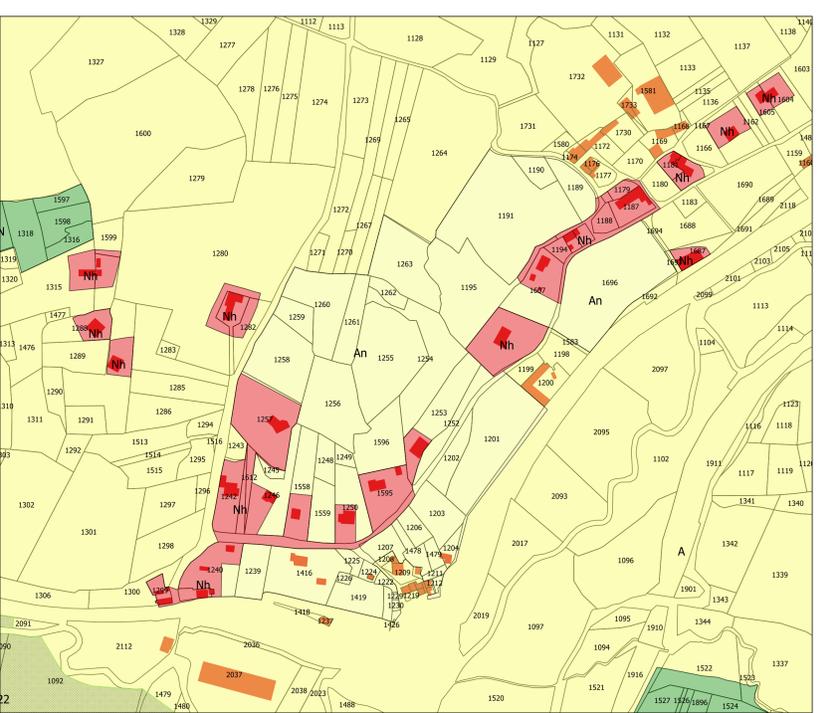
MANDATAIRE DU GROUPEMENT
CABINET INTERFACES+
2 CHEMIN DE LA SERRE
09 600 AIGUES VIVES

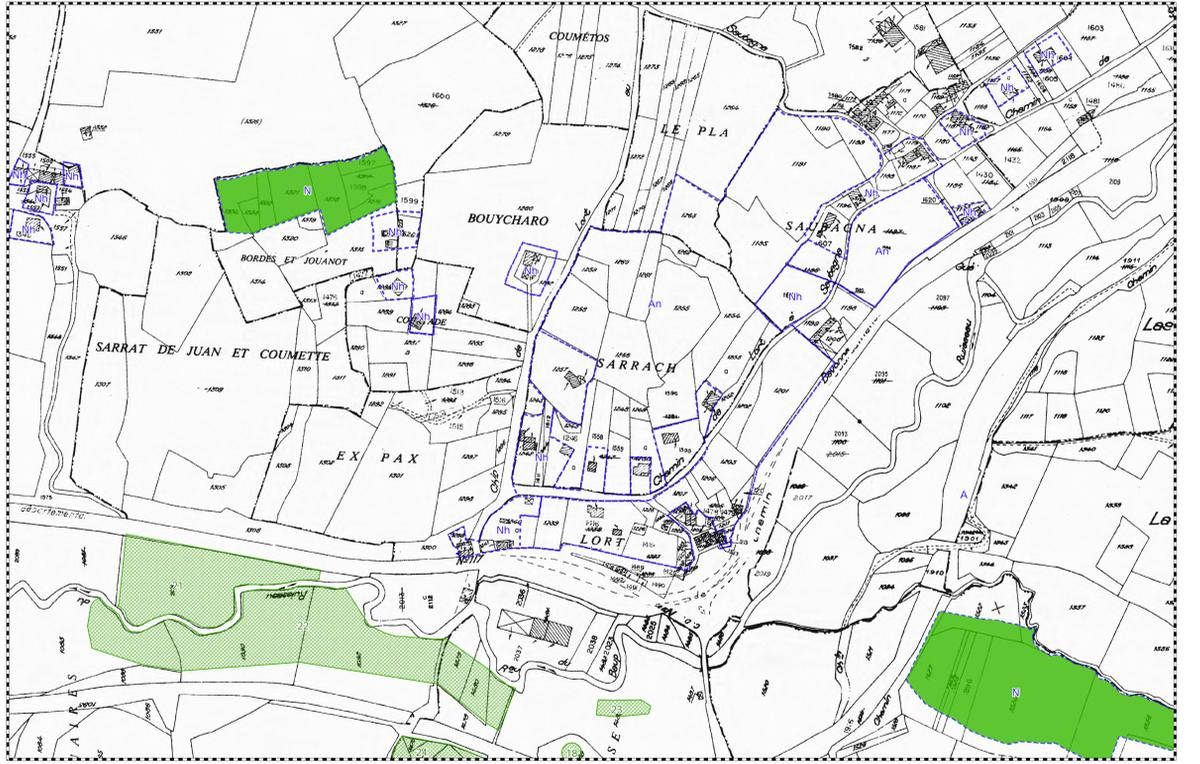
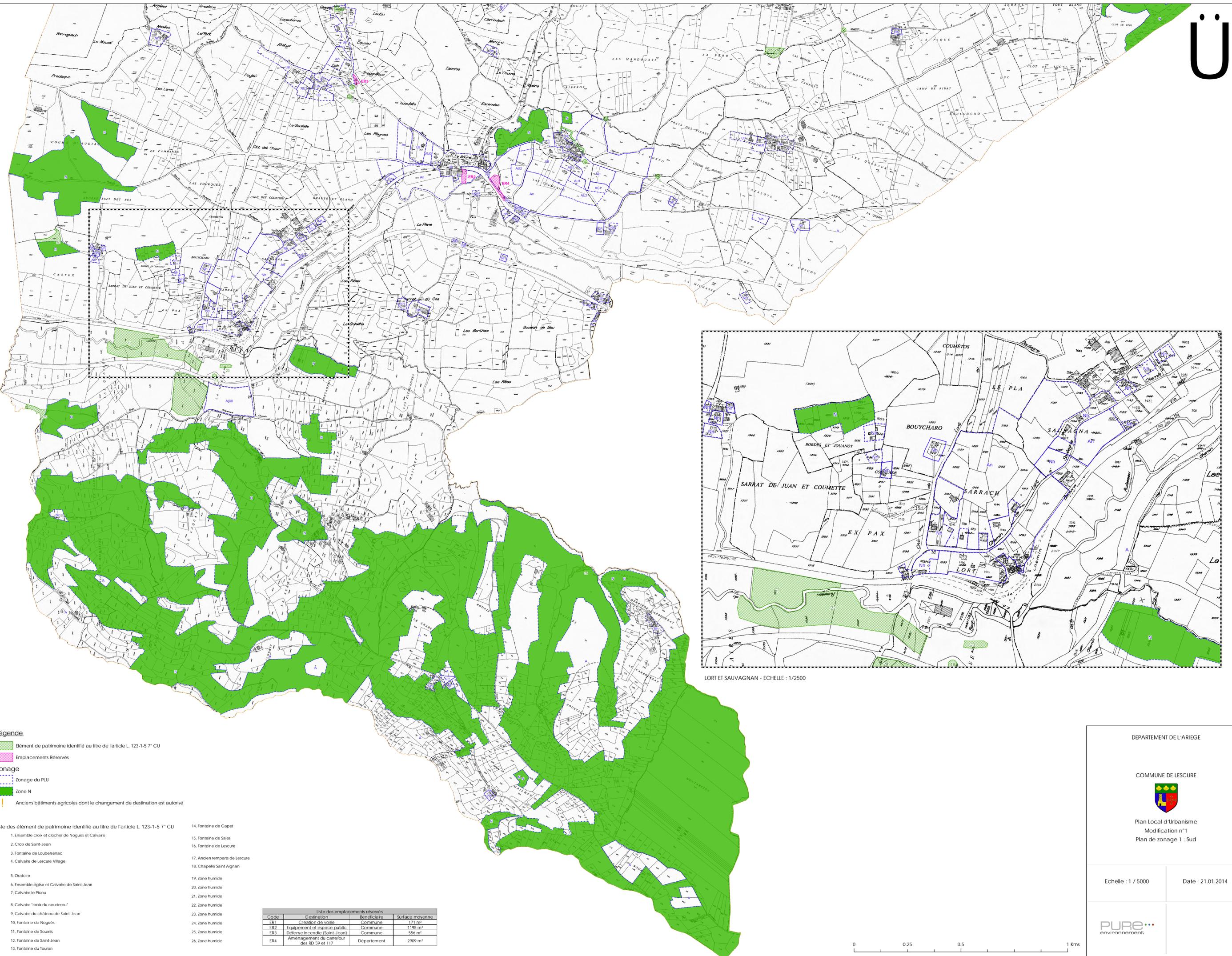


AVRIL 2019

Code	Désignation	Références	Surface moyenne
ER1	Croisement de voirie	Commune	171 m²
ER2	Équipement et espace public	Commune	1195 m²
ER3	Défense incendie (Saint-Jean)	Commune	556 m²
ER4	Aménagement du corridor des RD 98 et 117	Département	2909 m²

- Légende**
- PRESCRIPTIONS SURFACIQUES**
- Anciens bâtiments agricoles dont le changement de destination est autorisé
 - Élément de patrimoine identifié au titre de l'article L151-23 CU n° 1 : Ensemble croix et docher de Nogués et Calvaire
 - Élément de patrimoine identifié au titre de l'article L151-23 CU n° 2 : Croix de Saint-Jean
 - Élément de patrimoine identifié au titre de l'article L151-23 CU n° 3 : Fontaine de Loubersenc
 - Élément de patrimoine identifié au titre de l'article L151-23 CU n° 4 : Calvaire de Lescure Village
 - Élément de patrimoine identifié au titre de l'article L151-23 CU n° 5 : Oratoire
 - Élément de patrimoine identifié au titre de l'article L151-23 CU n° 6 : Ensemble église et Calvaire de Saint-Jean
 - Élément de patrimoine identifié au titre de l'article L151-23 CU n° 7 : Calvaire le Picou
 - Élément de patrimoine identifié au titre de l'article L151-23 CU n° 8 : Calvaire "croix du courterou"
 - Élément de patrimoine identifié au titre de l'article L151-23 CU n° 9 : Calvaire du château de Saint-Jean
 - Élément de patrimoine identifié au titre de l'article L151-23 CU n° 10 : Fontaine de Nogués
 - Élément de patrimoine identifié au titre de l'article L151-23 CU n° 11 : Fontaine de Sourmis
 - Élément de patrimoine identifié au titre de l'article L151-23 CU n° 12 : Fontaine de Saint-Jean
 - Élément de patrimoine identifié au titre de l'article L151-23 CU n° 13 : Fontaine du Touron
 - Élément de patrimoine identifié au titre de l'article L151-23 CU n° 14 : Fontaine de Capet
 - Élément de patrimoine identifié au titre de l'article L151-23 CU n° 15 : Fontaine de Sables
 - Élément de patrimoine identifié au titre de l'article L151-23 CU n° 16 : Fontaine de Lescure
 - Élément de patrimoine identifié au titre de l'article L151-23 CU n° 17 : Ancien remparts de Lescure
 - Élément de patrimoine identifié au titre de l'article L151-23 CU n° 18 : Chapelle Saint Aignan
 - Élément de patrimoine identifié au titre de l'article L151-23 CU n° 19 : Zone humide
 - Élément de patrimoine identifié au titre de l'article L151-23 CU n° 20 : Zone humide
 - Élément de patrimoine identifié au titre de l'article L151-23 CU n° 21 : Zone humide
 - Élément de patrimoine identifié au titre de l'article L151-23 CU n° 22 : Zone humide
 - Élément de patrimoine identifié au titre de l'article L151-23 CU n° 23 : Zone humide
 - Élément de patrimoine identifié au titre de l'article L151-23 CU n° 24 : Zone humide
 - Élément de patrimoine identifié au titre de l'article L151-23 CU n° 25 : Zone humide
 - Élément de patrimoine identifié au titre de l'article L151-23 CU n° 26 : Zone humide
- DESTINATION DES ZONES**
- UA : zone dense et agglomérée des parties urbanisées anciennes
 - UB : agglomération moyennement dense
 - AU1 : zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation au fur et à mesure de l'aménagement des réseaux
 - AU2 : zone à urbaniser suite à un aménagement d'ensemble
 - AUO : zone d'urbanisation bloquée
 - AUJO : zone d'urbanisation bloquée
 - A : zone à vocation agricole
 - An : zone périurbaine dans laquelle toute construction est interdite
 - N : zone naturelle et forestière
 - Ne : espace public et de loisir
 - Nh : habitations isolées en zone agricole et naturelle
 - NJ : jardins familiaux





LORT ET SAUVAGNAN - ECHELLE : 1/2500

- Légende**
- Elément de patrimoine identifié au titre de l'article L. 123-1-5 7° CU
 - Emplacements Réservés
 - Zonage**
 - Zonage du PLU
 - Zone N
 - Anciens bâtiments agricoles dont le changement de destination est autorisé

- Liste des éléments de patrimoine identifié au titre de l'article L. 123-1-5 7° CU
1. Ensemble croix et clocher de Nogué et Calvaire
 2. Croix de Saint-Jean
 3. Fontaine de Loubesenac
 4. Calvaire de Lescure Village
 5. Oratoire
 6. Ensemble église et Calvaire de Saint-Jean
 7. Calvaire le Picou
 8. Calvaire "croix du courterou"
 9. Calvaire du château de Saint-Jean
 10. Zone humide
 11. Fontaine de Sournis
 12. Fontaine de Saint-Jean
 13. Fontaine du Touron
 14. Fontaine de Capet
 15. Fontaine de Sales
 16. Fontaine de Lescure
 17. Ancien remparts de Lescure
 18. Chapelle Saint Aignan
 19. Zone humide
 20. Zone humide
 21. Zone humide
 22. Zone humide
 23. Zone humide
 24. Zone humide
 25. Zone humide
 26. Zone humide

Liste des emplacements réservés			
Code	Destination	Bénéficiaire	Surface moyenne
ER1	Création de voirie	Commune	171 m ²
ER2	Équipement et espaces public	Commune	1195 m ²
ER3	Défense incendie (Saint-Jean)	Commune	556 m ²
ER4	Aménagement du carrefour des RD 99 et 117	Département	2909 m ²

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

COMMUNE DE LESCURE

Plan Local d'Urbanisme
Modification n°1
Plan de zonage 1 : Sud

Echelle : 1 / 5000

Date : 21.01.2014

PURE environnement





- Légende**
- Emplacements Réservés
 - Elément de patrimoine identifié au titre de l'article L.123-1-5 7° CU
 - Zonage
 - Zonage du PLU
 - Zone N
 - Anciens bâtiments agricoles dont le changement de destination est autorisé

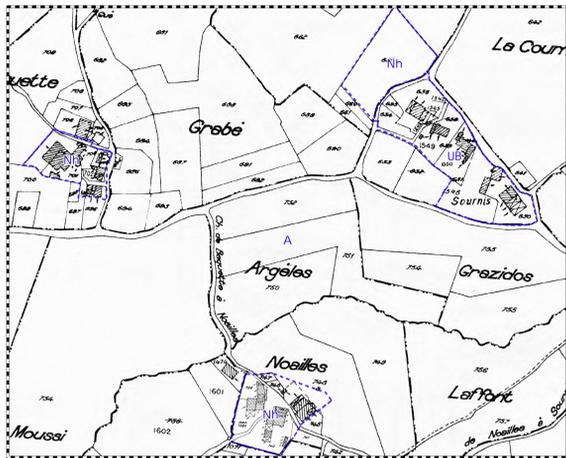
Liste des emplacements réservés			
Code	Destination	Bénéficiaire	Surface moyenne
ER1	Création de voies	Commune	171 m²
ER2	Équipement et espace public	Commune	1195 m²
ER3	Défense incendie (Saint-Jean)	Commune	556 m²
ER4	Aménagement du carrefour des RD 59 et 117	Département	2909 m²

Liste des éléments de patrimoine identifié au titre de l'article L.123-1-5 7° CU

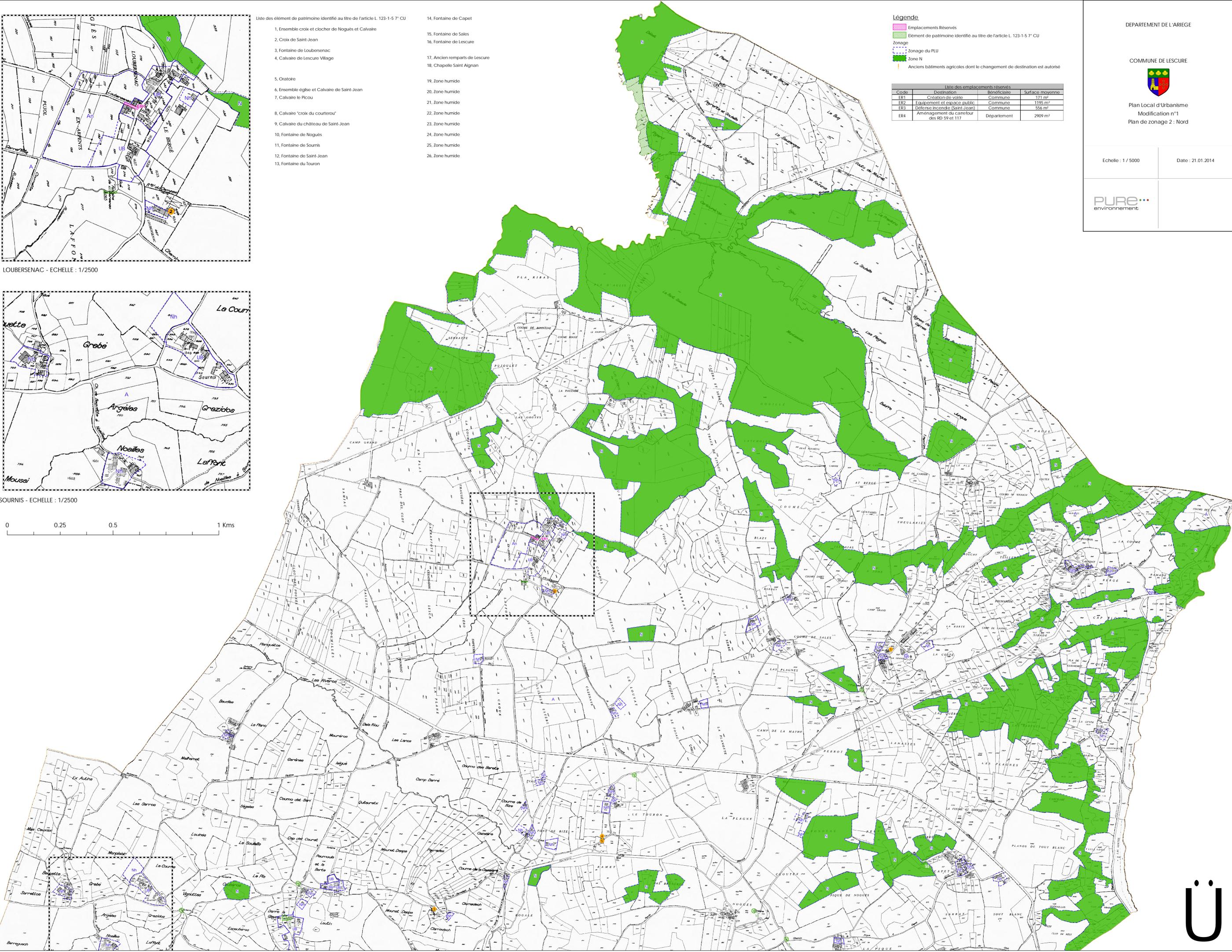
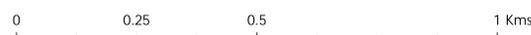
1. Ensemble croix et clocher de Nogués et Calvaire
2. Croix de Saint-Jean
3. Fontaine de Loubersenac
4. Calvaire de Lescure Village
5. Oratoire
6. Ensemble église et Calvaire de Saint-Jean
7. Calvaire le Picou
8. Calvaire "croix du courterou"
9. Calvaire du château de Saint-Jean
10. Fontaines de Nogués
11. Fontaine de Sournis
12. Fontaine de Saint-Jean
13. Fontaine du Touron
14. Fontaine de Capet
15. Fontaine de Sales
16. Fontaine de Lescure
17. Ancien remparts de Lescure
18. Chapelle Saint Aignan
19. Zone humide
20. Zone humide
21. Zone humide
22. Zone humide
23. Zone humide
24. Zone humide
25. Zone humide
26. Zone humide



LOUBERSENAC - ECHELLE : 1/2500



SOURNIS - ECHELLE : 1/2500



Légende

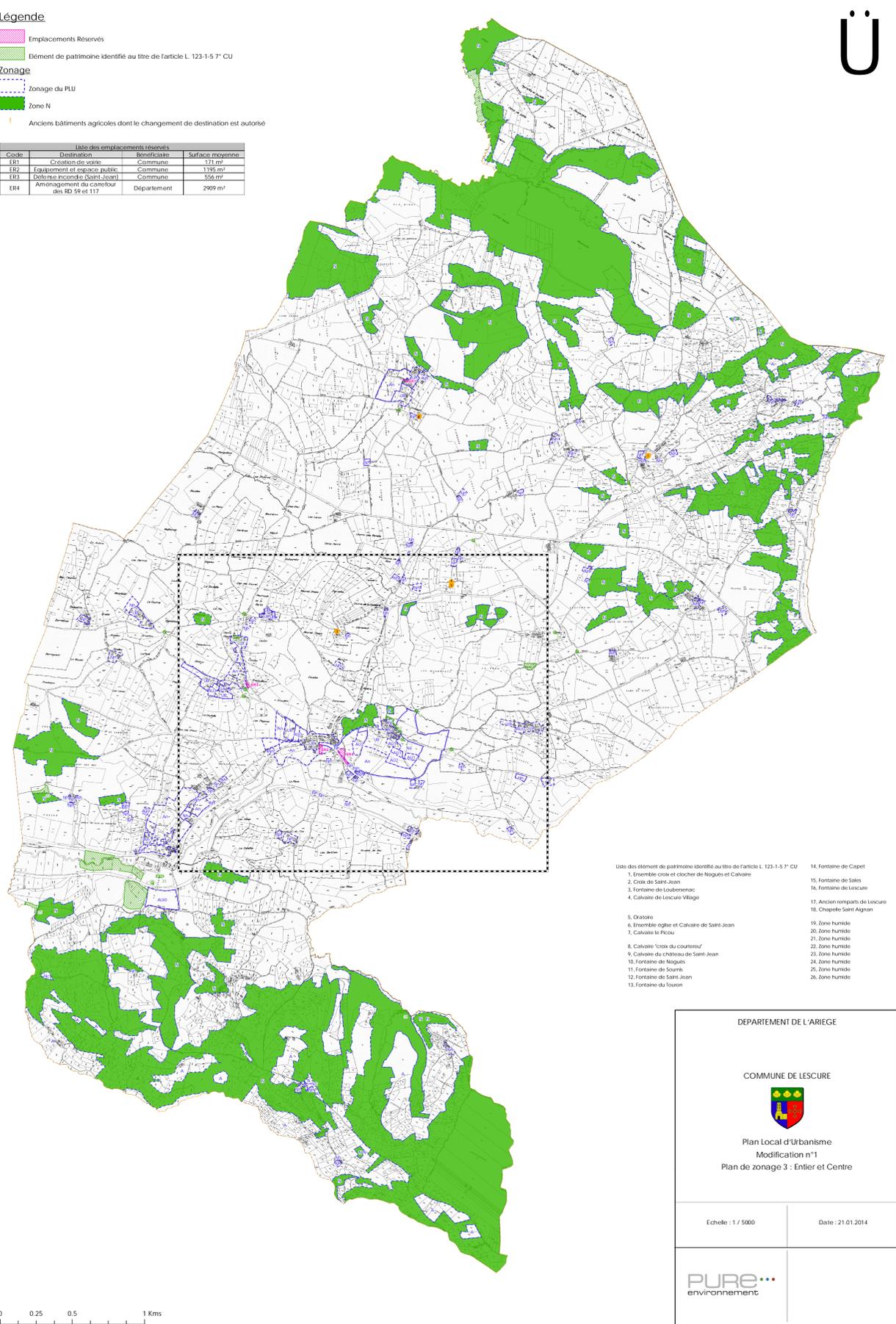
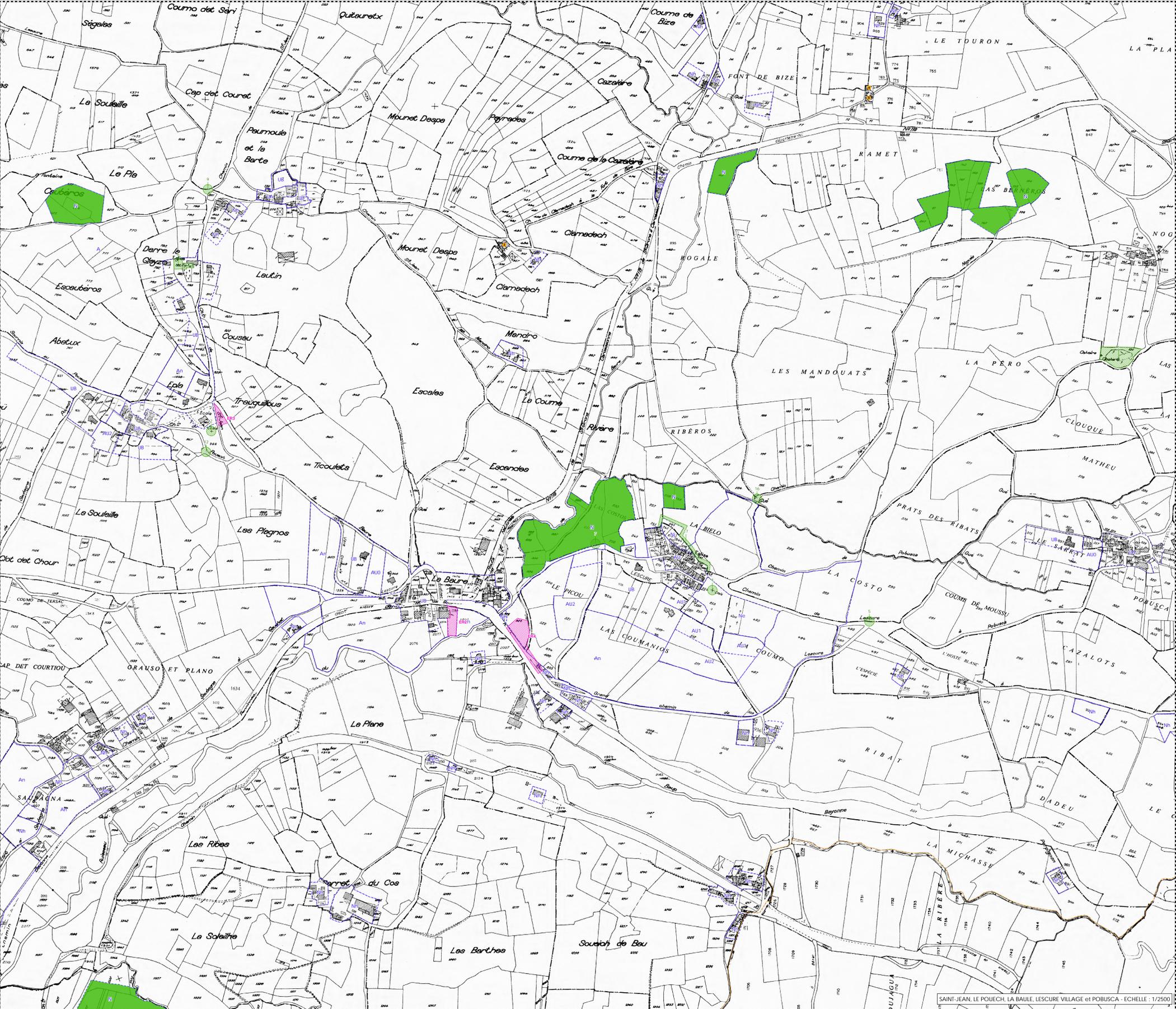
- Emplacements Réservés
- Élément de patrimoine identifié au titre de l'article L. 123-1-5 7° CU

Zonage

- Zonage du PLU
- Zone N
- Anciens bâtiments agricoles dont le changement de destination est autorisé

Liste des emplacements réservés

Code	Désignation	Bénéficiaire	Surface moyenne
ER1	Création de stèle	Commune	171 m²
ER2	Équipement et espace public	Commune	1 195 m²
ER3	Défense incendie (Saint-Jean)	Commune	556 m²
ER4	Aménagement au carrefour des RD 59 et 117	Département	2 909 m²



- Liste des éléments de patrimoine identifié au titre de l'article L. 123-1-5 7° CU
1. Ensemble croix et clocher de Nogues et Calvaire
 2. Croix de Saint-Jean
 3. Fontaine de Loubernac
 4. Calvaire de Lescure Village
 5. Oratoire
 6. Ensemble église et Calvaire de Saint-Jean
 7. Calvaire le Pica
 8. Calvaire "cros du coustour"
 9. Calvaire du château de Saint-Jean
 10. Fontaine de Nogues
 11. Fontaine de Soume
 12. Fontaine de Saint-Jean
 13. Fontaine de Touron
 14. Fontaine de Capet
 15. Fontaine de Sales
 16. Fontaine de Loucau
 17. Ancien campart de Loucau
 18. Chapelle Saint-Agnan
 19. Zone humide
 20. Zone humide
 21. Zone humide
 22. Zone humide
 23. Zone humide
 24. Zone humide
 25. Zone humide
 26. Zone humide

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

COMMUNE DE LESCURE

Plan Local d'Urbanisme
Modification n°1
Plan de zonage 3 : Entier et Centre

Echelle : 1 / 5000 Date : 21.01.2014

PURE
environnement

